

SASU A.C
5 Allée Henry Valentin
93190 LIVRY GARGAN
SIRET N° 819 566 266 00022

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18 Heures, l'actionnaire unique de la société A.C société par action simplifiée à actionnaire unique, au capital de 2 000 €, s'est réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Est présents :

Monsieur CHABANE Youcef	Propriétaire de	100 actions
-------------------------	-----------------	-------------

L'assemblée est présidée par Monsieur CHABANE Youcef, PDG.

Monsieur le président constate que par la présence de l'actionnaire unique l'assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose devant l'assemblée les documents rapport de gérance, Etats financiers et annexes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, l'ordre du jour.

Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

- Approbation des dites conventions
- Approbation des comptes de l'exercice au 31 décembre 2022
- Quitus à la gérance
- Affectation et répartition du résultat.

Puis Monsieur le Président déclare que les documents ci-dessus visés, ont été déposés au siège de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance constate qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996 n'a été conclues.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice, déclare approuver le bilan, le compte de résultat et son annexe tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, des résolutions qui précèdent, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que l'exercice de la société de 12 mois, clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net comptable de 3 223,23 €, qu'elle décide, sur proposition du président directeur général, d'affecter comme suit :

- En report à nouveau pour 3 223,23 € qui sera porté à 59 687,32 €.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Signature

Actionnaire unique

Monsieur CHABANE Youcef

SOCIETE A.C
5 allée Henry Valentin
93190 LIVRY GARGAN
Tél. : 06 59 70 04 20
Email : a.c_couv@orange.fr
SIRET : 819 566 266 00022 - APE 4391B

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 octobre 2023

Monsieur,

Nous avons l'honneur de présenter notre rapport sous la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'approbation des comptes de cet exercice.

I MARCHE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité de cet exercice en progression de 11 798,07 € soit 7,41%.

Nous devons œuvrer à améliorer nos services afin d'augmenter ce chiffre d'affaires par la rigueur et la ponctualité auxquels nos donneurs d'ordres sont inflexibles.

Les perspectives d'avenir sont favorables longtemps que nous ne manquons pas de rigueur.

II PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

1- Les comptes de l'exercice

Le chiffre d'affaires hors taxes de notre exercice s'est élevé à 171 011 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 173 368 €

Les charges d'exploitation s'élèvent à 169 011 €

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 4 357 €.

Le résultat financier est un nul

Le résultat courant avant impôt est un bénéfice de 4 357 €.

Le résultat exceptionnel est un déficit de 480 €

Les comptes de l'exercice se traduisent par un bénéfice net comptable de 3 223,23 €

2- Affectation du résultat de l'exercice

Il résulte des comptes ainsi présentés que le bénéfice net comptable s'élève à 3 223,23 €,

Nous proposons de l'affecter comme suit :

- En report à nouveau pour 3 223,23 € qui sera porté à 59 687,32 €.

Distribution des dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a été constaté au cours de l'exercice.

III VOTE DES RESOLUTIONS

Nous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui sont proposées.

Le PDG

SOCIETE A.C
5 allée Henry Valentin
93190 LIVRY-GARGAN
Tél. : 06 50 70 04 20
Email : a.c_couv@orange.fr
SIRET : 819 566 266 00022 - APE 4391B

A.C
SASU

5 ALLEE HENRY VALENTIN
93190 LIVRY-GARGAN
SIRET : 819 566 266 00022

ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1- ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022	1 à 8
• Bilan	1
• Compte de résultat	2
• Tableau de financement	3
• Variation du fonds de roulement	4
 2- ANNEXE	 5 à 8

1- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022
--

TABLEAU DE FINANCEMENT
EXERCICE 2022

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>A- RESSOURCES DE FINANCEMENT</u>		
- <i>Capacité d'autofinancement</i>	<u>9 483</u>	<u>1 197</u>
. Résultat de l'Exercice	3 223	835
. Dotation aux amortissements	6 260	362
. Dotation aux provisions		
. Prix de cession d'immobilisation		
. - Plus value de cession d'immobilisation		
- <i>Augmentation des capitaux permanents</i>		
. Augmentation de capital		
. Emprunt		
Total des ressources	9 483	1 197
<u>B- EMPLOIS FIXES</u>		
- <i>Investissement de l'exercice</i>		
. Immobilisations corporelles	6 000	0
. Immobilisations financières		
- <i>Distribution de dividendes</i>		
. Distribution de dividende	0	0
- <i>Remboursement Emprunt</i>	0	0
Total des emplois	6 000	0
<u>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</u>	<u>-3 483</u>	<u>-1 197</u>

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
EXERCICE 2022

	31/12/2022	31/12/2021	<i>variations</i>
. Actif circulant	82 152	80 108	2 044
. Dettes à court terme	20 265	21 704	- 1 439
<u>Fonds de roulement</u>	61 887	58 404	3 483
<u>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</u>	<u>3 483</u>		

2- ANNEXES

RCS BOBIGNY -819 566 2663	A.C SASU etats financiers au 31/12/2022	Page : 5
---------------------------	---	----------

REGLES & METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis en euros, ont été élaboré et présenté conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

ACTIF IMMOBILISE & AMORTISSEMENTS

Le détail des mouvements de l'exercice est fourni par les tableaux fiscaux 2033-C ci-joint

ACTIF CIRCULANT & DETTES

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale

CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est totalement libéré

ETAT DES PROVISIONS

Le détail des mouvements de l'exercice est fourni par le tableau fiscal 2033-D ci joint à l'annexe.

CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

	2022
. Personnel rémunération due	3 877,72
. URSSAF	6 979,23
. Caisse des congés payés	991,00
. PRO BTP	1 467,06
. Etat impôt sur le bénéfice	653,00
. TVA collectée	120,00
. Acompte reçu	3 000,00
. Prélèvement a la source	580,08
. C/C associé	224,66
. Fournisseur	32,00
. TVA déductible	2 340,00
<u>Total</u>	<u>20 264.75</u>

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération de l'associé unique, Monsieur CHABANE Youcef, passée en charge de l'exercice s'élève à 35 947,00 €

ACCROISSEMENTS & ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES

DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

(En base)

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER **LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

- Déficits reportables
- Amortissements Réputés Différés

A.C
Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 19/05/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

 cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.C - SIREN : 819566266			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
5 ALLEE HENRY VALENTIN					
93190 LIVRY - GARGAN					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	4 356			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.C - SIREN : 819566266						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	11 563	030	11 563	0	261
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	11 563	048	11 563	0	261
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	37 546	070		37 546	52 050
	Créances autres (3)	072	15 682	074		15 682	8 237
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	28 924	086		28 924	19 820
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	82 152	098		82 152	80 108
TOTAL GENERAL (I + II)		110	93 715	112	11 563	82 152	80 369
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120				2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				200	200
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131					
	Report à nouveau	134				56 464	55 629
	Résultat de l'exercice	136				3 223	835
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142				61 887	58 664
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				3 000	3 000
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				32	14
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169	225	172	17 233	18 691	
	Produits constatés d'avance	174					
	TOTAL III	176				20 265	21 704
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180				82 152	80 369
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	6 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.C - SIREN : 819566266										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021	
Ventes de marchandises					209		210						
Production vendue biens			dont export et livraisons intracommunautaires		215		214						
Production vendue services					217		218	171 011	159 213				
Production stockée							222						
Production immobilisée							224						
Subventions d'exploitation reçues							226						
Autres produits							230	2 357	4				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	173 368	159 217				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234						
Variation de stock (marchandises)							236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238	5 569	11 315				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							240						
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		11 152	immobilier		242	62 005	48 520				
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	1 475	244	1 475	2 089				
Rémunérations du personnel							250	66 045	65 950				
Charges sociales							252	33 654	27 021				
Dotations aux amortissements							254	261	362				
Dotations aux provisions							256						
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	1	2				
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260								
Total des charges d'exploitation (II)							264	169 011	155 259				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)							270	4 357	3 958				
Produits financiers			(III)				280						
Produits exceptionnels			(IV)				290						
Charges financières			(V)				294						
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				(VI)	347	300	480	2 529				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles					348							
Impôts sur les bénéfices			(VII)				306	653	594				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)							310	3 223	835				
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	3 223	314				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316						
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318						
Provisions non déductibles							322						
Impôts et taxes non déductibles							324	653					
Divers dt intérêts excédentaires		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	480					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
Dédutions	Entreprise nouvelle	986			Zone franche urbaine	987			342				
	Reprise d'entreprise en difficulté	981			Jeune entreprise innovante	989							
	Zone restruct. défense	127			Zone revitalisation rurales	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser	991			Investissements outre mer	344							
	ZFANG 44 quaterdecies	345			Zone de développement prioritaire	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992											
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	4 356	354						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356								
Déficits antérieurs reportables								360					
Résultat fiscal après imputation des déficits			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	4 356	372						

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Penalites amendes fisc. & penales

480

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A.C - SIREN : 819566266										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	6 000	462	0	464		466	6 000		
Autres immobilisations corporelles		470	5 563	472	6 000	474		476	11 563		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	11 563	492	6 000	494		496	17 563		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	6 000	552	0	554		556	6 000		
Autres immobilisations corporelles		560	5 302	562	6 261	564		566	11 563		
TOTAL		570	11 302	572	6 261	574		576	17 563		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise A.C - SIREN : 819566266								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	120
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	7 526
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A.C - SIREN : 819566266		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	171 011
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	171 011
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2 357
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	2 356
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	4 713
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	10 016
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	42 807
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	14 752
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	67 576
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	108 148
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	108 148
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	171 011
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **A.C - SIREN : 819566266**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet	CHABANE Youcef	% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Nom marital						
Naissance :	Date	17/03/1969	N° Département	99	Commune	ALGER
Adresse :	05 Allée Henry Valentin					
	93190	LIVRY GARGAN				

Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital			
Naissance :	Date	N° Département	Commune
Adresse :			

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A.C - SIREN : 819566266 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : A.C	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 819566266	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A.C

SIREN : 819566266

Attestation produite le 19/05/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN